

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

10825 - Sa part a été utilisée pour acheter des actions à une banque usurière...

question

J'avais des actions dans une société qui a fait faillite, il y a vingt cinq ans... Ceux qui étaient chargés de la liquidation des biens de la société ont utilisé son actif pour acheter des actions à une banque usurière. Il y a vingt cinq ans, l'action valait 1000 rials, mais maintenant, elle vaut 30 000 rials .. compte tenu de mon besoin de cette somme, m'est-il permis de la prendre étant donné que les liquidateurs avaient acheté les actions de ladite banque à mon insu ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Encaissez toute la somme : le capital et les intérêts. Puis retenez le capital puisqu'il vous appartient, et utilisez le reste à titre d'aumône au profit d'œuvre de charité puisque c'est de l'usure... Allah, par Sa grâce, vous donnera une meilleure compensation et vous aidera à satisfaire vos besoins. Quiconque craint Allah, celui-ci lui aménagea une issue et lui apportera une subsistance à laquelle il ne s'attendait pas. Allah suffit à quiconque se confie à Lui...

Allah est le garant de l'assistance.

Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.